

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Vincent Brayer et consorts déposée le 6 novembre 2018

« Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? »

Lausanne, le 23 avril 2020

Rappel de l'interpellation

« On l'apprenait il y a quelque temps, la Municipalité de Lausanne a décidé de baptiser les premières rues de l'écoquartier des plaines du Loup des noms d'Edith Burger, Elisabeth Jeanne de Cerjat, Germaine Ernst et Elisa Serment. Cette nouvelle réjouissante ne permettra pas de corriger d'un coup de défit bien trop important (certes explicable historiquement) sur la place faite aux femmes de renom dans l'espace public lausannois au travers des noms de rues, mais reste un signal fort incarnant la volonté de la Municipalité de Lausanne de changer de paradigme. Cette problématique avait aussi été abordée dans l'excellente interpellation de Madame Lapique. Il est à gager, que le temps passant, et cette volonté persistant ce déséquilibre devrait pouvoir se résorber.

Si cette problématique de féminisation des noms de rues est, aujourd'hui, empoignée à bras le corps par la ville ; il reste néanmoins une autre composante de l'espace urbain reproduisant l'ordre social, à savoir l'inégalité homme femme.

En effet, les aménagements et le « comment » la ville s'organise donnent à voir et à lire une certaine représentation de la société et de ses rapports de force. Il en est ainsi à propos des statues et des sculptures. Là, où les hommes représentés en pierre sont souvent des notables : qui médecin, qui militaire, qui scientifique, qui religieux, qui magistrat ; les femmes, elles, sont bien souvent nues et reléguées à des places subalternes, comme au sein de fontaines, ou au frontispice de lieux culturels. Implicitement, ces choix peuvent laisser à penser que les femmes ne sont que des ornements. Aujourd'hui, il conviendrait de se pencher sur cette question et de réfléchir en quoi et comment, la ville de Lausanne pourrait infléchir cette tendance ».

Préambule

La Municipalité, pour laquelle l'égalité entre femmes et hommes est une question centrale, partage naturellement la préoccupation soulevée par la présente interpellation. La Ville de Lausanne poursuit depuis près de 30 ans une politique active d'égalité entre hommes et femmes, qui en fait l'une des collectivités romandes les plus avancées en la matière. Elle a d'ailleurs publié une feuille de route pour répondre aux enjeux actuels d'égalité au sein de son administration (rapport-préavis N° 2019/28 « Intentions municipales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'administration lausannoise »). Les axes prioritaires incluent une communication active des mesures existantes auprès du personnel, la diminution des écarts salariaux, la promotion des mesures permettant d'articuler vie privée et vie professionnelle, le développement de la mixité, et la lutte contre le harcèlement sexuel.

Par ailleurs, la Municipalité s'engage pour un espace public accessible à toutes et tous. Offrir des espaces accueillants et favoriser la diversité des usagères et usagers participent au dynamisme d'une ville. En 2018, l'intégration de la dimension du genre dans le développement des espaces publics a



par exemple motivé l'organisation d'une marche exploratoire des femmes dans les rues de Lausanne, ainsi que le lancement d'une campagne contre le harcèlement de rue, qui se poursuit en 2020.

Enfin, en février 2020, la Municipalité a conçu une stratégie globale de visibilisation des femmes dans l'espace public qui s'articule autour des noms de rue, places ou autres lieux publics, la pose de nouvelles plaques commémoratives, une publication sur des femmes remarquables, et les œuvres d'art, stratégie qu'elle a commencé à déployer.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La ville possède-t-elle un inventaire des œuvres sculptées en ville de Lausanne ?

La Ville possède l'inventaire de sa collection d'art qui comprend environ 1'700 œuvres dont 86 dans l'espace public.

S'y ajoute le *Guide Art en ville*, qui présente une sélection de 79 œuvres publiques et privées exposées en plein air sur le territoire lausannois.

A eux deux et sans être exhaustifs, ces répertoires permettent d'avoir un aperçu représentatif des sculptures visibles en ville dont toutes n'appartiennent pas à la Ville.

Question 2 : Quel est le nombre de sculptures représentant de personnages « historiques », ou des notables ?

Pour la Collection d'art de la Ville, on compte cinq œuvres représentant des personnages historiques ou « notables ». Il s'agit de :

- Le Général Guisan (sculpté par Otto Bänninger, 1967);
- Edouard Secrétan (Francis de Jongh, 1925);
- Alexandre Vinet (Maurice J. Reymond de Broutelles, 1900);
- Louis Ruchonnet (Karl Alfred Lanz, 1906);
- Juste Olivier (Raphaël Lugeon, 1909).

Le Guide Art en ville répertorie quant à lui deux personnages historiques :

- Guillaume Tell (Antonin Mercié, 1901);
- Serge Lifar (Vladimir Tchepelik, 2008).

On y compte également neuf œuvres comportant une figure masculine :

- Pierre Blanc, Taureau et berger, 1945 (anciens abattoirs);
- Olivier Estoppey, Le Pérégrin, 1997 (Parc de l'Elysée);
- Casimir Reymond, L'Artisanat et l'Agriculture, 1954 (Palais de Beaulieu);
- Edouard-Marcel Sandoz, Faune, 1955 (Parc du Denantou);
- Peter Welz, Studies for a movement, 2009 (station Riponne Maurice Béjart du m2);
- Zaric, Côté cour : Anehom lisant Voltaire et Femlièvre, 2015 (Rue Voltaire) ;
- Zaric, Homcheval, 2013 (Rôtillon).



Question 3 : Combien de sculptures lausannoises comportent des figures féminines ? Combien de sculptures représentent des personnages « historiques », ou des notables femmes ?

La Collection d'art de la Ville comporte sept figures féminines et, parmi elles, aucune femme n'est représentée en tant que personnage historique ou « notable ».

Le Guide Art en ville ne répertorie aucune personnalité historique féminine.

On y trouve huit œuvres comportant une figure féminine :

- Pierre Blanc, L'Eté, 1949 (Parc de Mon-Repos);
- Nicolas Delémont, Femme à l'enfant, 1991 (Ouchy);
- Milo Martin, Aurore, 1957 (Avenue du Théâtre);
- Milo Martin, Baigneuse 1934 (Parc de Mon-Repos);
- Casimir Reymond, L'Artisanat et l'Agriculture, 1954 (Palais de Beaulieu);
- Peter Welz, Studies for a movement 2009 (station Riponne Maurice Béjart du m2);
- Zaric, Côté cour : Anehom lisant Voltaire et Femlièvre, 2015 (Rue Voltaire) ;
- Zaric, Femlièvre à la valise 2014 (Rôtillon).

Question 4 : Si un déséquilibre dans la représentation des genres dans les sculptures lausannoises devait être observé, quelles sont l'analyse et la position de la Municipalité sur ce phénomène ?

La Municipalité partage le constat d'un déséquilibre des genres dans les statues de personnalités. Les deux inventaires répertorient en effet un total de sept hommes historiques pour aucune femme. On y compte également des œuvres représentant huit figures féminines et neuf figures masculines. Ce constat, qui n'est pas propre à Lausanne, reflète une approche patriarcale de notre rapport à l'histoire qui oublie presque systématiquement le rôle joué par les femmes pour ne retenir que des figures masculines. Les figures féminines dans l'espace public se limitent donc à des représentations figuratives, nues ou largement dévêtues. John Berger, dans un ouvrage célèbre intitulé *Voir le voir* (Paris, Alain Moreau, 1976) critiquait ainsi ce dispositif typiquement patriarcal : « Le miroir a souvent été utilisé comme symbole de la vanité féminine. Toutefois ce genre de moralisme est des plus hypocrites. Vous peignez une femme nue parce que vous aimez la regarder, vous lui mettez un miroir dans la main puis vous intitulez le tableau VANITE, et ce faisant vous condamnez moralement la femme dont vous avez dépeint la nudité pour votre propre plaisir. »

Cela étant, l'espace public lausannois ne se limite pas à exposer des statues de notables, ni même à présenter des sculptures figuratives, mais qu'il compte également de très nombreuses sculptures abstraites et des œuvres représentant des animaux, des paysages, etc. De plus, il relève le fait souvent méconnu du public que les œuvres dans l'espace public ne relèvent pas de la seule initiative municipale. Se trouvent ainsi à Lausanne des installations artistiques propriétés du Canton (gymnases, etc.) et de privés (banques, assurances, particuliers, artistes, etc.) y compris sur des parcelles privées mais d'usage public, des espaces où la marge de manœuvre de la Municipalité est réduite.

Enfin, la Commission des arts visuels, dont la mission¹ est le conseil artistique auprès de la Municipalité, a déjà pris en compte la problématique d'un art genré depuis plusieurs années. Désormais, elle accorde les mêmes chances aux femmes qu'aux hommes de participer aux concours du pour-cent

¹ Règlement du Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne, 16 février 2016

culturel en visant la parité aussi bien dans les artistes invité·e·s que dans les jurys. De la même manière, la commission est elle-même paritaire (cinq femmes et quatre hommes) et les ateliers d'artistes de la Ville sont attribués en visant la parité (actuellement, 58% de femmes artistes).

Ainsi, si les œuvres extérieures de la Collection d'art de la Ville de Lausanne réalisées par des femmes ne représentent que 12% selon le décompte mentionné plus haut qui couvre près d'un siècle, le rapport a considérablement changé au cours des 25 dernières années. Ainsi, sur 17 œuvres commandées par la Ville et installées dans l'espace public pendant ce dernier quart de siècle, sept ont été réalisées par des femmes, soit plus de 40%.

Il existe par ailleurs des hommages à des femmes exceptionnelles, mais sous d'autres formes que les sculptures. A partir des années 1990, les plaques commémoratives ont fait leur apparition. A ce jour, 43 plaques ont été posées en Ville de Lausanne. Parmi elles, 14 sont consacrées à des femmes, dont trois parmi les quatre dernières, dédiées à Mary Widmer-Curtat (2014), à Françoise Giroud (2016) et à Elvire et Philippe Braunschweig (2018)².

Question 5 : Quelles sont les mesures que pourrait élaborer la Municipalité pour infléchir cette tendance ?

La Municipalité juge opportun de poursuivre la politique de parité en matière de création artistique. Cette volonté de parité se manifeste dans l'ensemble de la collection (y compris pour les œuvres mobiles telles peintures, photographies ou estampes), ce qui a permis au professeur Philippe Kaenel de relever « la présence fortement accrue des femmes à partir des années 1970, devenue presque paritaire ces derniers temps. Il ne faut sans doute pas y voir un choix « politiquement correct » mais la conséquence de la montée en quantité, en qualité et en légitimité des artistes femmes et de leurs œuvres »³.

La Municipalité a décidé d'envisage globalement la question de la visibilisation des femmes dans l'espace public. Elle a ainsi :

- créé un groupe de travail dédié à cette problématique ;
- adopté une stratégie portant sur les noms de rues, places et autres lieux publics, la pose de plaques commémoratives, une publication et les œuvres d'art dans l'espace public;
- mandaté deux historiennes pour une recherche historique ;
- constitué un groupe consultatif formé d'historien·ne·s et de représentant·e·s de la société civile, en particulier des milieux féministes ;

et elle prévoit pour la présente législature, soit dans les 15 mois à venir :

- de tenir une table ronde-conférence sur le thème des femmes dans l'espace public ;
- de publier un ouvrage illustré, grand public, présentant une centaine de femmes ayant marqué Lausanne;
- de donner le nom de femmes remarquables à une sélection de lieux, places, terrasses, etc. actuellement sans dénomination officielle;

² La 43°, dédiée à Elvire et Philippe Braunschweig, a été officiellement inaugurée en 2018 et sera posée à Beaulieu à la fin des travaux.

³ Pleins feux : la Collection d'art de la Ville de Lausanne, Lausanne. 2017, page 26. Le texte introductif de Philippe Kaenel est entièrement consacré à la problématique de la représentation féminine dans la collection de la Ville.



- de poser cinq nouvelles plaques commémoratives au nom de femmes dans les rues lausannoises;
- de poursuivre les efforts de parité pour les nouvelles œuvres dans l'espace public ;
- de commander une œuvre qui traiterait, directement ou indirectement, de l'égalité entre femmes et hommes ou des droits des femmes et qui serait installée dans un des lieux nouvellement nommés.

La Municipalité salue les efforts de toutes celles et ceux qui ont permis ce résultat et confirme son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Vincent Brayer et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 23 avril 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic Grégoire Junod Le secrétaire Simon Affolter

